



RAPPORT ANNUEL

Commission Intercommunale d'Accessibilité

Année 2023



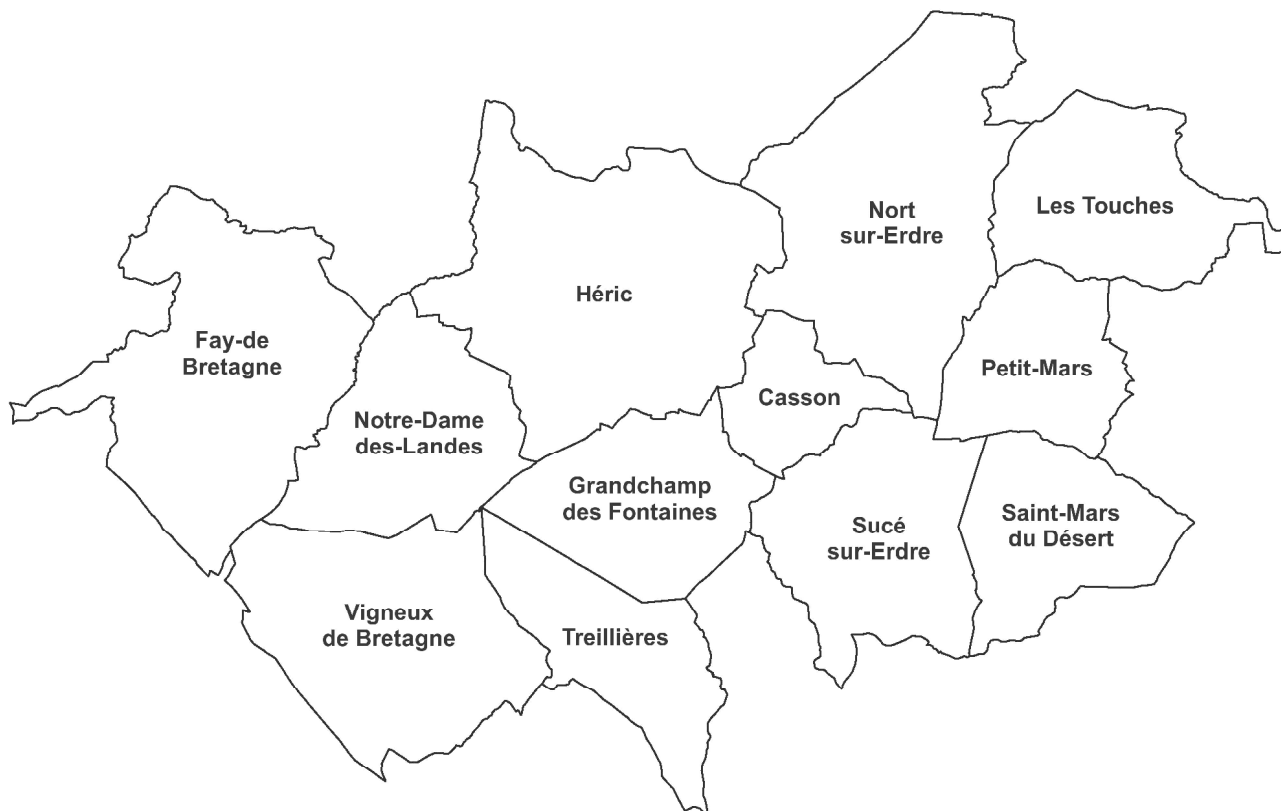
SOMMAIRE

I.	Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	4
1.	Ses missions	4
2.	Sa composition	4
3.	Son fonctionnement	6
4.	Les Commissions Communales d'Accessibilité	6
II.	Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2023	7
III.	L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres	8
1.	Etat des voiries et des bâtiments publics	8
2.	Les établissements de la Communauté de communes	10
3.	Les établissements recevant du publics accessibles	10
4.	L'offre de logements publics accessibles	12
5.	Transport : les points d'arrêt accessibles	13
IV.	Communication – Sensibilisation	15
1.	Les outils de sensibilisation	15
2.	La semaine de l'accessibilité	18
3.	Un site internet accessible	21
4.	Le rapport annuel d'activité 2022	21
	Conclusion	22

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres regroupe 12 communes pour une population qui s'élève à 66951 habitants (chiffre de référence INSEE – 2024).

Situé en Loire-Atlantique, le territoire d'Erdre et Gesvres se localise en limite nord de l'agglomération nantaise. Il s'agit d'un territoire rural, très attractif et caractérisé par une importante croissance démographique.

Depuis 2008, la Communauté de communes et ses douze communes se sont engagées conjointement dans une démarche solidaire et cohérente pour promouvoir une dynamique d'accessibilité sur le territoire.



I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est créée par la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2008.

Pour donner suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIAPH devient la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Le conseil communautaire a délibéré sur cette nouvelle appellation le 6 mai 2015.

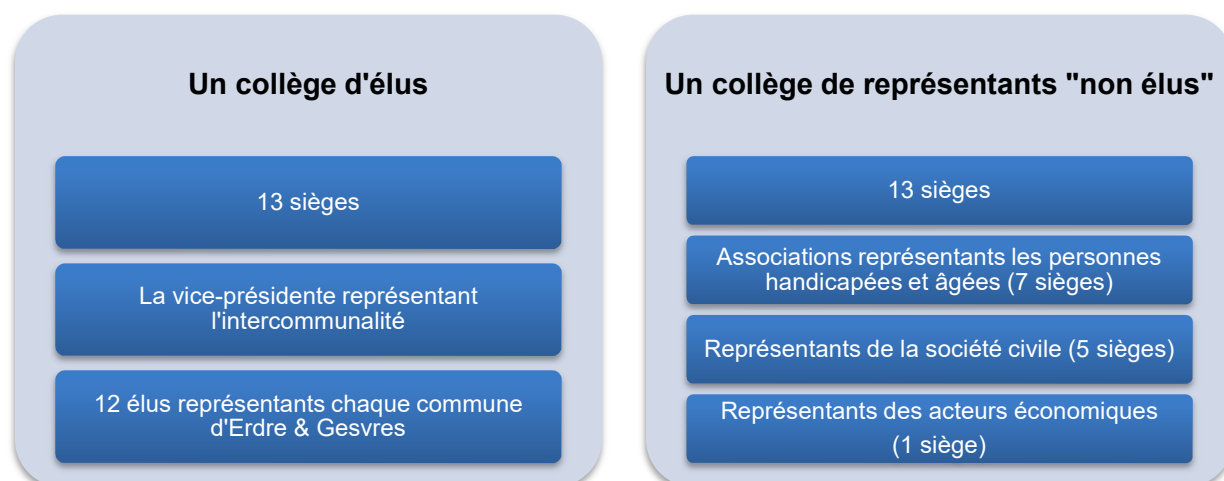
1. Ses missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2. Sa composition

La commission est composée de 26 membres et est structurée en deux collèges (délibération du conseil de communauté du 6 mai 2015) :



Lors de son installation en 2020, deux sièges dédiés aux représentants des personnes âgées en situation de handicap n'ont pas été pourvus malgré la sollicitation de plusieurs associations.

En 2023, les changements suivants sont intervenus :

- Commune de Sucé-sur-Erdre : Christine CHEVALIER a été remplacée par Jean-Pierre GOUPIL puis par Jean-Pierre HEDOUIN ;
- AFM : démission de Mme Ariane THEBAULT qui a été remplacée par Yann MORIO.

La nouvelle commission est composée comme suit au 31 décembre 2023 :

Collège Elus	Représentants Communes - Communauté de communes	
CCEG	BIDET	Stéphanie
CASSON	BAFOURD	Sandra
FAY-DE-BRETAGNE	SORIN	Didier
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
HERIC	COUBARD	Pascal
LES TOUCHES	BARON	Martine
NORT-SUR-ERDRE	HOLLIER-LAROUSSE	Cédric
NOTRE-DAME-DES-LANDES	NAUD	Jean-Paul
PETIT-MARS	LE GREVESE	Pascal
SAINT-MARS-DU-DESERT	RAYNAUD	Serge
SUCE-SUR-ERDRE	HEDOUIN	Jean-Pierre
TREILLIERES	DRION	Elisa
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONEÏS MENAGER	Sandrine
Collège Non Elus	Représentants Personnes handicapées et âgées	
APAJH44 Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	TAMIC	Marie-Claire
APF Association des Paralysés de France	RINCE	Yvon
AFM Association Française contre les Myopathies	MORIO	Yann
Valentin Haüy	MEYER	Gérard
France Alzheimer	FOUQUET	Joël
Collège Non élus	Représentants des usagers	
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	GAUTREAU	Michel
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	MOINET	Arthur
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	LUCAS	Antoine
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	STRIDE	Sébastien
FAM MAS DIAPASON	NAVARRO	Alexandra
Collège Non élus	Représentants du monde économique	
Club des entreprises	ALLARD	François

3. Son fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par Mme Stéphanie BIDET, Vice-Présidente déléguée aux solidarités.

La coordination générale est assurée par la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes, dont les missions sont :

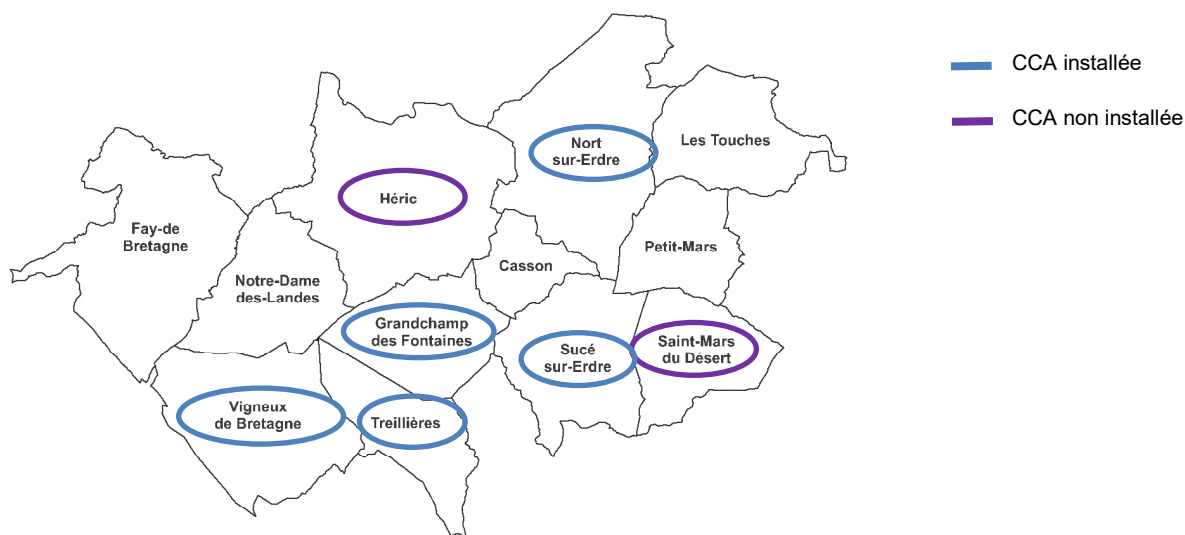
- D'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- D'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- D'apporter expertise et méthode ;
- D'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, les communes étant restées pleinement compétentes en matière d'accessibilité.

La commission se réunit en format plénier deux fois dans l'année sur les périodes de février/mars et septembre/octobre. Le collège « élus » se retrouve une fois au printemps pour échanger sur l'avancement des projets. En parallèle, des groupes de travail peuvent être constitués pour mener des réflexions et être force de propositions sur les projets en cours.

4. Les commissions communales d'accessibilité

Une commission communale d'accessibilité (CCA) doit être créée dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Elle est présidée par le maire. Sa composition et ses missions sont les mêmes que celles de la commission intercommunale d'accessibilité.

Cinq communes du territoire sur sept ont mis en place leur commission communale d'accessibilité (dans le cadre de l'obligation réglementaire). Pour les autres communes, en fonction de leurs besoins et de leurs projets, les questions liées à l'accessibilité sont abordées et traitées au sein de leur CCAS, de leurs commissions voirie et/ou bâtiment ou dans le cadre de groupes de travail spécifiques.



Ces commissions ou groupes de travail constituent des structures de pilotage local des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement. Lieux privilégiés de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité, elles permettent de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous, les communes étant restées compétentes dans ce domaine.

II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

En 2023, l'absence de la chargée de mission Accessibilité sur une partie de l'année n'a permis à la commission de se réunir qu'une seule fois.

Commission Intercommunale d'Accessibilité : réunion du 23 mars 2023

- Avis sur le rapport annuel 2022 ;
- Présentation des actions programmées pendant la semaine de l'accessibilité du 10 au 16 avril 2023 ;
- Echange sur la communication à mener en 2023 autour des différents outils et thématiques en lien avec l'accessibilité (guide des manifestations accessibles, accesLibre, Ad'AP, macaron stationnement gênant...).

III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres



1. Etat des voiries et des bâtiments publics

Les communes sont restées compétentes en matière d'accessibilité. La Communauté de communes a en charge l'accessibilité de ses bâtiments et des parcs d'activités du territoire.

Voirie et espaces publics

Les 12 communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont restées compétentes en matière de voirie et d'espaces publics. Elles ont toutes élaboré leur PAVE en 2011, dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Les plans d'actions sont actuellement mis en œuvre et suivis par chaque commune, en fonction des projets communaux (création, rénovation).

Etablissements Recevant du Public

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de communes et les communes du territoire ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité en 2013 : 172 établissements ont été diagnostiqués. À la suite de la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, ces diagnostics ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et chaque collectivité a établi et déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) fin 2015.

Depuis 2019, une cartographie des niveaux d'accessibilité des bâtiments publics, des parkings et des cheminements est réalisée annuellement avec la majorité des communes.

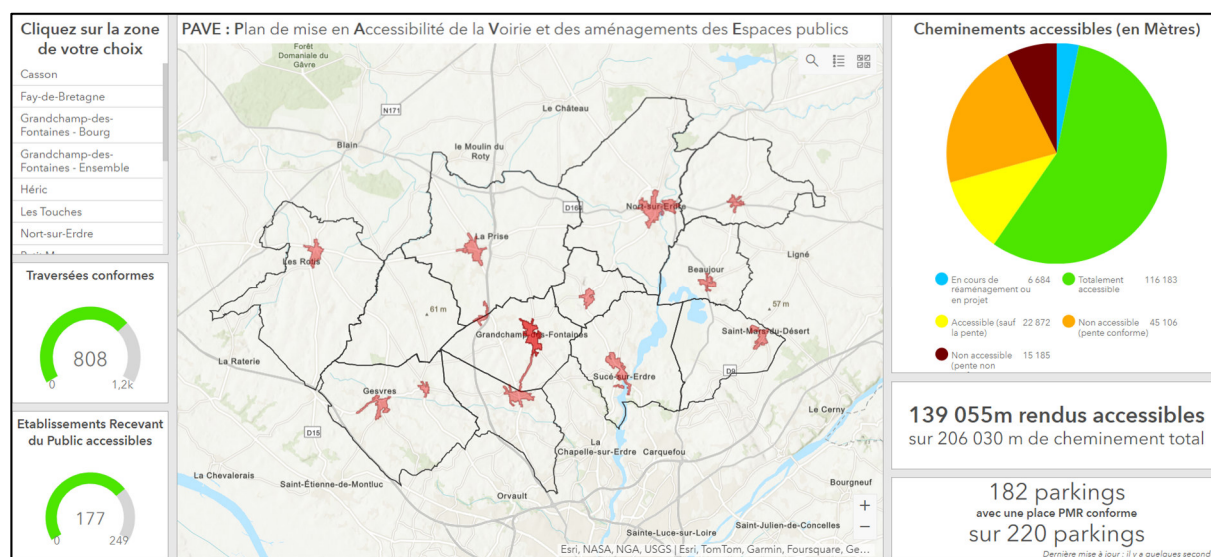
Il a été convenu que la mise à jour des cartes soit effectuée environ tous les 18 mois pour tenir compte de la temporalité des travaux engagés par les communes.

En 2023, aucune mise à jour n'a été réalisée du fait de cette fréquence de mise à jour et de l'absence de la chargée de mission Accessibilité sur une partie de l'année.

Le tableau suivant présente les dates de mises à jour des cartes communales.

Commune	Dernière mise à jour	Prochaine mise à jour (en bleu – MAJ programmée)
Casson	06/12/2021	2024
Fay-de-Bretagne	25/11/2021	21/05/2024
Grandchamp-des-Fontaines	22/08/2022	02/10/2024
Héric	08/12/2021	2024
Les Touches	15/12/2021	2024
Nort-sur-Erdre	15/12/2022	2024
Notre-Dame-Des-Landes	Non réalisé	Non réalisé
Petit-Mars	21/12/2021	02/10/2024
Saint-Mars-Du-Désert	15/02/2021	13/06/2024
Sucé-sur-Erdre	19/01/2023	2024
Treillières	19/10/2022	13/06/2024
Vigneux-de-Bretagne	20/09/2022	18/06/2024

Représentation des niveaux d'accessibilité enregistrés au 31 décembre 2023 (Cheminements, traversées, parkings et bâtiments publics)



∠ 808 traversées conformes ; 177 ERP publics accessibles ; 182 parkings avec une place PMR conforme ; 139 055 m de cheminements rendus accessibles.

2. Les établissements de la Communauté de communes

Le patrimoine de la Communauté de communes compte sept établissements recevant du public, basés à Grandchamp-des-Fontaines et à Nort-sur-Erdre.

L'Agenda d'Accessibilité programmé de la Communauté de communes concerne 6 ERP. Il a été approuvé par la Préfecture le 30 décembre 2015, pour un montant prévisionnel de 18530 €, réparti sur 3 ans.

En 2023, les travaux dans les Maisons de l'Emploi de Nort-sur-Erdre et Grandchamp-des-Fontaines ont été finalisés (mise à jour de la signalétique, mise en conformité des sanitaires).

Une action de mise en accessibilité de l'ascenseur des bureaux locatifs reste en suspens faute de trouver une entreprise pour intervenir. Cette situation ne permet donc pas la clôture de l'Ad'AP de la CCEG. Le service Bâtiment-Logement est informé.

Le tableau suivant récapitule les attestations transmises par ERP à la DDTM :

Etablissement Recevant du Public	Date de transmission attestation à la DDTM
Siège (bâtiment A)	16/04/2022
DAE (bâtiment B)	16/04/2022
Hôtel d'entreprises (bâtiment C)	16/04/2022
Maison de l'Emploi Nort-sur-Erdre	28/12/2023
Maison de l'Emploi Grandchamp-des-Fontaines	28/12/2023
Bureaux Locatifs (Grandchamp-des-Fontaines)	-

Registre d'accessibilité

La Communauté de communes a mis en place ses registres en janvier 2018.

3. Les établissements recevant du public accessibles

Dans le cadre de ses missions, la commission intercommunale d'accessibilité doit tenir à jour la liste des ERP accessibles. Celle-ci est établie à partir des données mises à disposition par la DDDTM.

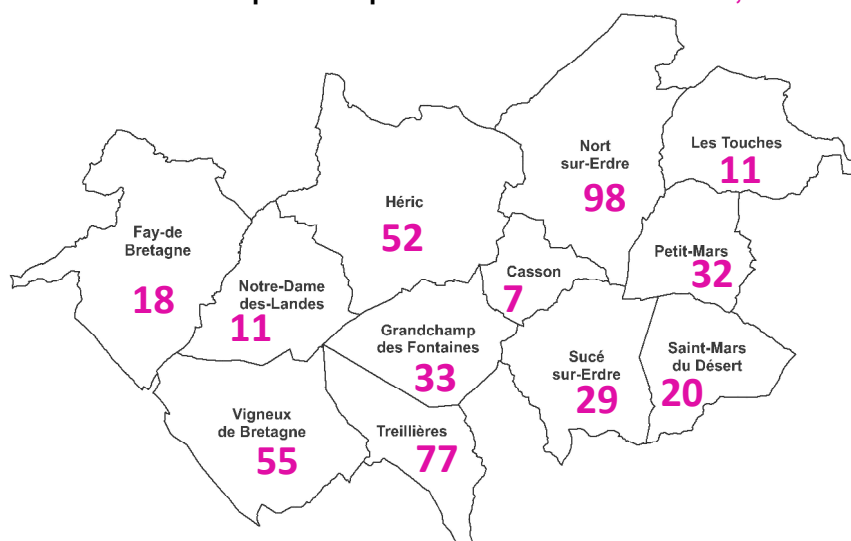
Au 31 décembre 2023, concernant les ERP privés et publics :

- **443** ERP sont déclarés accessibles (soit une augmentation de 3 ERP par rapport à 2022) ;
- **142** ERP sont sous Ad'AP Patrimoine (engagement à réaliser les travaux pour un patrimoine d'établissements sur plusieurs années – ERP en cours d'accessibilité), contre 163 en 2022 (soit 21 ERP rendus accessibles ou déclassés).

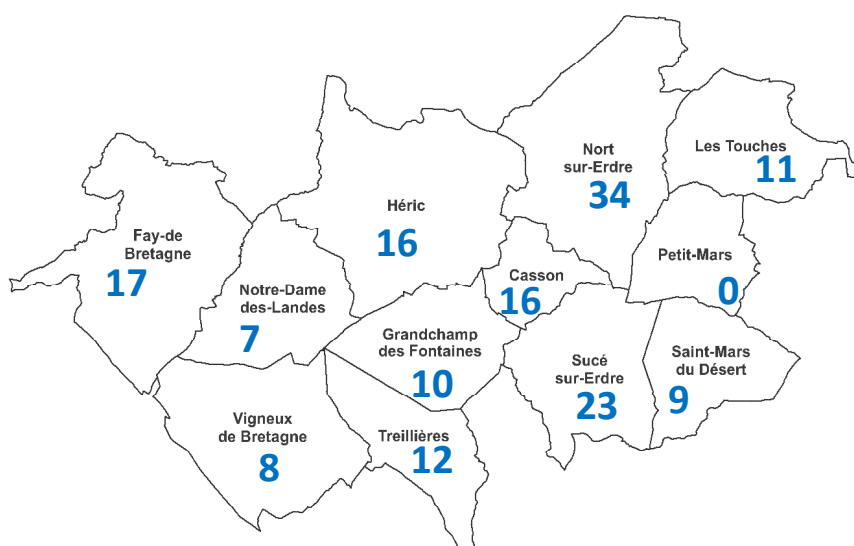
Le tableau ci-après fait état de l'évolution par commune.

Commune	ERP déclarés accessibles	Evolution par rapport à 2022	ERP sous Ad'AP	Evolution par rapport à 2022
Casson	7	Aucune	16	Aucune
Fay-de-Bretagne	18	Aucune	17	Aucune
Grandchamp-des-Fontaines	33	Aucune	8	-2
Héric	52	Aucune	16	-9
Les Touches	11	Aucune	10	-1
Nort-sur-Erdre	98	+7	27	-7
Notre-Dame-Des-Landes	11	+1	6	-1
Petit-Mars	32	Aucune	0	Aucune
Saint-Mars-Du-Désert	20	Aucune	9	Aucune
Sucé-sur-Erdre	29	+7	15	-8
Treillières	77	+2	10	-2
Vigneux-de-Bretagne	55	Aucune	8	Aucune
Total Erdre & Gesvres	443	+ 17	142	-21

Répartition des établissements privés et publics déclarés accessibles, au 31 décembre 2023



Répartition des établissements privés et publics sous Ad'AP, au 31 décembre 2022



Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés

Depuis 2014, la Communauté de communes et les communes ont mené plusieurs actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés, concernant leurs obligations en matière d'accessibilité, en utilisant différents moyens (réunions, courriers, sites internet, commission, porte à porte assurés par les élus communaux).

En 2022, des permanences assurées par les instructeurs de la DDTM, ont été organisées afin d'informer et de conseiller les gestionnaires d'établissements ou professionnels sur les obligations relatives aux règles d'accessibilité des ERP.

Formation

Depuis 2016, plusieurs actions de formation et de sensibilisation internes ont été organisées pour sensibiliser les agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap.

En 2021, près de 120 agents, de la communauté de communes et des communes, et partenaires (Les Bassins d'A, Erdre Canal Forêt, SOLIHA, ALISEE, ont été sensibilisés à l'accueil physique et téléphonique des personnes porteuses d'un handicap auditif. Ils ont également été formés au dispositif ACCEO, système de téléphonie accessibles aux sourds et malentendants ACCEO.

En 2023, 35 nouvelles personnes ont été formées.

4. L'offre de logements publics accessibles

Pour répondre aux sollicitations des partenaires, l'USH des Pays de la Loire et les organismes Hlm ont engagé à partir de 2020 une démarche de recensement des logements adaptés. Celle-ci est basée sur une définition commune de la notion de logement adapté et distingue plusieurs niveaux d'accessibilité (pour les personnes handicapées et les personnes vieillissantes).

Le travail de recensement est effectué annuellement par les bailleurs sociaux sur l'ensemble du patrimoine (collectif / individuel / intermédiaire / neuf et existant).

En 2023, le parc d'Erdre et Gesvres est constitué de 1707 logements sociaux, répartis comme suit :

Commune	Non renseigné	Niv 0 - Non accessible	Niv 1 - Accessible mais non adaptable	Niv 2 - Accessible et adaptable	Niv 3 - Accessible et adapté	Niv 4 - Accessible et très adapté	Total général
Casson	13	2	15	16	8	15	69
Fay-de-Bretagne	17	17	1	48			83
Grandchamp-des-Fontaines	15	71	34	69	6		195
Héric	15	23	28	66	7		139
Les Touches	10	22	20		17		69
Nort-sur-Erdre	132	96	39	83	15		365
Notre-Dame-Des-Landes		16	5	16	6		43
Petit-Mars	32	12	3	3	17		67
Saint-Mars-Du-Désert	40	10	10	60	4		124
Sucé-sur-Erdre	20	85	12	29	9		155
Treillières	62	66	41	140	4	1	314
Vigneux-de-Bretagne	9	25	20	30			84
Total général	365	445	228	560	93	16	1707
Evolution par rapport à 2022	+42	-2	-14	-3	=	=	+23

La classification des logements :

- Niveau 0 (logement non accessible = logement ne pouvant faire l'objet de travaux d'adaptation PMR)
- Niveau 1 (logement accessible et adaptables aux personnes âgées mais non adaptable pour les personnes handicapées moteurs)
- Niveau 2 (logement accessible et adaptable aux personnes handicapées moteurs)
- Niveau 3 (logement accessible et adapté au PMR)
- Niveau 4 (logement accessible et très adapté)

Les terminologies utilisées :

- Logement accessible : comprend le cheminement depuis les abords jusqu'au parties communes mais également le logement qui respecte les obligations réglementaires issues de la loi de février 2005 → un logement accessible est un logement auquel on peut accéder.
- Logement adaptable : logement potentiellement transformable en fonction des besoins de la personne (handicapée ou âgée).
- Logement adapté : logement qui répond aux besoins spécifiques d'une personne (handicapée et/ou âgée) afin qu'elle puisse réaliser les activités essentielles de la vie quotidienne.

5. Transport : les points d'arrêt accessibles

La Région : Autorité organisatrice des transports

La Région des Pays de la Loire a élaboré son Sd'AP, Schéma d'Accessibilité Programmé. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 avril 2016, comme le Sd'AP de Loire Atlantique, avec une échéance fixée à 2022.

Suite en passage en commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, un arrêté préfectoral signé en date du 1er septembre 2022, autorise leur prorogation jusqu'au 29 avril 2025.

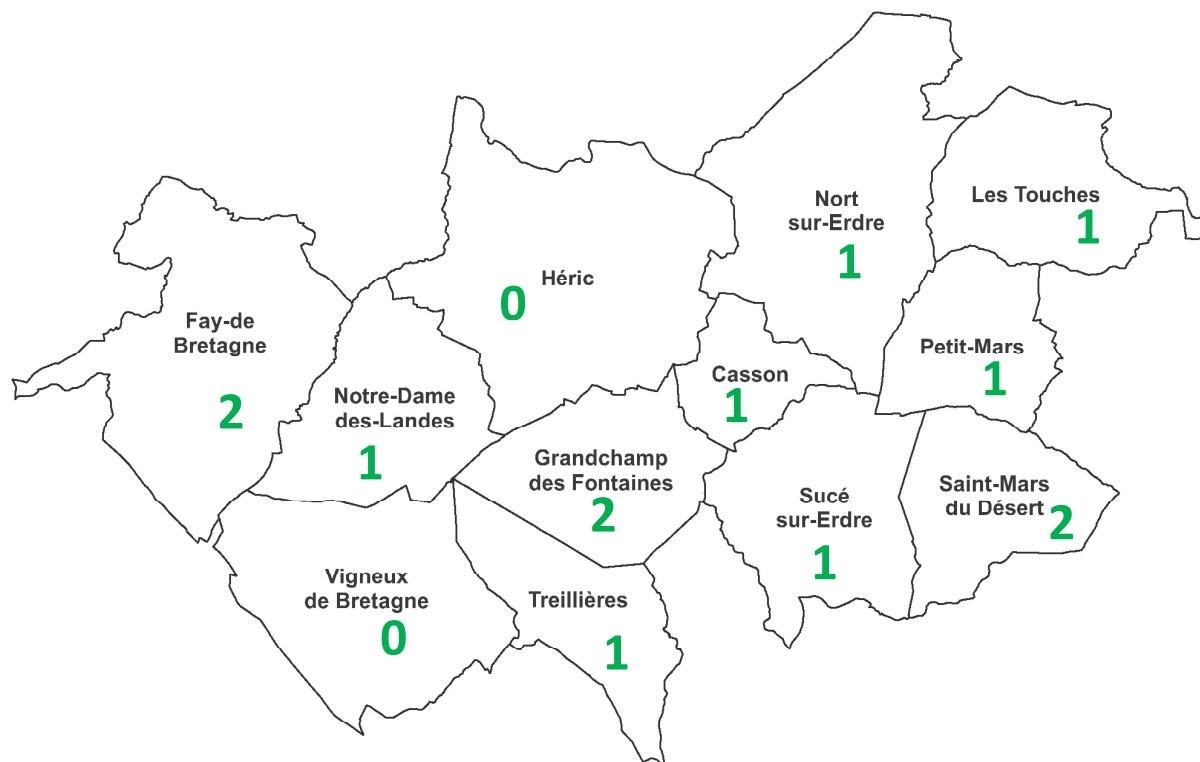
Le Sd'AP « routier » définit entre autres une liste des points d'arrêt prioritaires.

En Loire-Atlantique, 160 points d'arrêt prioritaires sont identifiés. A ce jour, 49% des points d'arrêt prioritaires ont été rendus accessibles.

Sur le territoire d'Erdre et Gesvres, 20 points d'arrêt sont considérés comme prioritaires. En 2023, 65% d'entre eux sont accessibles. Afin de poursuivre les efforts engagés par les communes, une réunion est programmée en février 2024 avec la Région, la CCEG et les communes concernées par les points d'arrêt prioritaires à mettre en accessibilité.

Commune	Nombre de points d'arrêt prioritaires	Nombre de points d'arrêt prioritaires accessibles
Casson	2	1
Fay-de-Bretagne	2	2
Grandchamp-des-Fontaines	2	2
Héric	1	0
Les Touches	2	1
Nort-sur-Erdre	2	1
Notre-Dame-Des-Landes	1	1
Petit-Mars	1	1
Saint-Mars-Du-Désert	3	2
Sucé-sur-Erdre	1	1
Treillières	2	1
Vigneux-de-Bretagne	1	0
Total Erdre & Gesvres	20	13

Répartition des **quais prioritaires accessibles** sur le territoire en 2023



IV. Communication - Sensibilisation

1. Les outils de sensibilisation

La commission dispose de plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap. L'ensemble de ces outils sont disponibles sur le site internet de la CCEG www.cceg.fr

Les cartes interactives

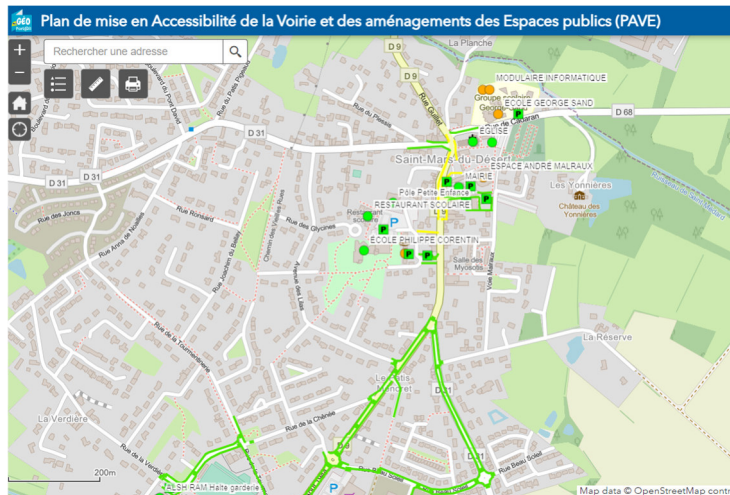
Depuis 2019, les services techniques des communes travaillent en collaboration avec les services Accessibilité et SIG (Système d'Information Géographique) de la Communauté de communes à l'établissement de cartes interactives, mettant en évidence les niveaux d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments publics.

Il existe deux types de cartographies :

- La carte **tableau de bord**, à destination des services techniques et des élus, reprend tous les niveaux d'accessibilité pour les cheminements, traversées, parkings et ERP.



- La carte **interactive** à destination du grand public permet de visualiser l'ensemble des itinéraires (cheminements, traversées), parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.



L'outil « Macaron Stationnement Gênant »

Le stationnant gênant occasionne des problématiques d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Aussi, depuis 2012, un « macaron stationnement gênant » permet aux élus communaux de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant.

Des campagnes de sensibilisation sont notamment réalisées dans le cadre de la semaine de l'accessibilité.



Nouvelle version disponible depuis 2019.

Le guide des manifestations accessibles

Etabli en 2016, ce guide pratique permet aux communes et aux associations organisatrices d'événements du territoire de rendre les manifestations accessibles.

En 2022, ce guide a été mis à jour avec un nouveau format et une mise à jour du contenu.

Rendre les supports de communication et leur contenu accessibles

Points de vigilance	OUI	NON	SANS OBJET
Niveau 1			
. Privilégier des mots faciles à comprendre, et utiliser un même mot pour un même objet tout au long du support.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Utiliser des phrases courtes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Privilégier une police claire et facile à lire (ex : Arial,Tahoma,Verdana,Calibri,Frutiger); éviter autant que possible les polices à empattement, avec des lettres trop rapprochées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Emploi limité de l'italique et des mots entièrement en majuscule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Numérotar les pages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau 2			
. Textes et images sont associés pour aider à la compréhension.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Informations contrastées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Affichage, si possible, des pictogrammes indiquant les services spécifiques mis à disposition (langue des signes...) et des services proposés par l'événement (point accueil, restaurant, bar...) en les associant à un texte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Mise en page aérée, graphisme et code couleur simples facilitant la lecture et la compréhension.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau 3			
. Communication relayée sur des sites internet accessibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Validation, avant diffusion, des supports écrits par un panel d'utilisateurs en situation de handicap représentatif de la diversité des handicaps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Code couleur en accord avec le tableau indicatif des contrastes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
. Une visite virtuelle des lieux est proposée sur le site internet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemples de pictogrammes indiquant des services spécifiques pouvant être mis à disposition


Source graphique : Polymorphe Design

Tableau indicatif représentant le contraste entre différentes couleurs

Couleurs de police	Blanc	Noir	Jaune	Orange	Vert	Violet	Rose	Brun	Blanc	Beige	Couleurs du fond
Blanc	X										
Noir		X									
Jaune			X								
Orange				X							
Vert					X						
Violet						X					
Rose							X				
Brun								X			
Blanc									X		
Beige										X	

Source : P.Arthur and S.Frankel, Wayfinding - People, Signs and Architecture, McGraw - Hill Byerson, Wiley, Ontario, 1992

En complément de ce référentiel, une fiche outil synthétique a été créée. Elle reprend uniquement les points sur lesquels les organisateurs ont la possibilité d'intervenir et permet d'identifier les points négatifs ou de non-conformité, pour des manifestations en intérieur ou en extérieur.



FICHE OUTIL

**Comment organiser
une manifestation accessible**

NOM DE L'ÉVÈNEMENT : _____

DATE : _____

LIEU : _____

Dans le cadre de la loi Handicap de 2005, l'organisateur doit prendre en compte les éléments de base pour rendre sa manifestation accessible.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Préciser les modalités d'accès à la manifestation :

- Un contact avec ses coordonnées, en cas de questions.
- Les services et activités accessibles.
- Les moyens de transport en commun accessibles existants.
- Un plan d'accès illustré : parking(s) PMR/omni(s) de transport, entrée(s), itinéraire(s).

Rendre les supports de communication et leur contenu accessibles :

- Mots faciles à comprendre.
- Phrases courtes.
- Police d'écriture claire et facile à lire (type Arial).
- Emploi limité de l'italique et des mots entièrement en majuscule.
- Pages numérotées.

L'ACCÈS AU SITE

- Places de stationnement réservées proche de l'entrée.
- Espace de dépôt pour les véhicules (taxi, navettes spécialisées...) proche de l'entrée.
- Entrée identifiée par une signalétique.
- Cheminement(s) accessible(s) et sécurisé(s) : dégagés, non glissants et non meublé, signalés.
- Direction du site, où se tient la manifestation depuis la voirie, signalée.

ACCUEIL & DÉPLACEMENTS SUR SITE

- Politique tarifaire particulière pour les accompagnants des personnes en situation de handicap.
- Accueil localisé près de l'entrée principale et/ou à proximité des services essentiels.
- Présence d'un papier et d'un crayon à l'accueil permettant à l'usager de communiquer par écrit.

- Cheminement(s) dégagés, non glissants, non meublés et signalés.
- Présence de signalétiques adaptées et signalées, sur site ou à proximité.
- Chaises et/ou bancs pour permettre aux visiteurs de se reposer.
- Emplacements individuels accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

ACCÈS AUX INFORMATIONS

Les contenus textuels

- Supports disposés à hauteur adaptée pour être lus en position assise et debout (entre 0,90 cm et 1,30 m).
- Espace d'usage pour les personnes en fauteuil (0,80 m x 1,30 m) pour s'approcher des supports.
- Police d'écriture claire et facile à lire (type Arial).
- Espace limité de l'italique et des mots entièrement en majuscule.

Les contenus visuels non textuels (film, peinture, photo...)

- Absence d'obstacles visuels devant les supports pour l'observation en position assise.
- Possibilité pour les visiteurs de s'approcher des supports.

Les contenus auditifs

- Intervenant sensibilisé à la prise de parole les uns après les autres et dans la mesure du possible sans cacher leurs lèvres derrière le micro.

Pour plus de renseignements et pour aller plus loin dans la mise en accessibilité de votre manifestation (niveau 2 et 3), consulter le guide pratique complet « Accessibilité de votre manifestation ».

Plan de la manifestation : _____

Communauté de communes Erdre & Gesvres
1 rue Marie Curie | 44119 Grandchamp-Vieux-Fontaines
Tél : 02 28 02 22 40 | mail : contact@ccog.fr
www.ccog.fr

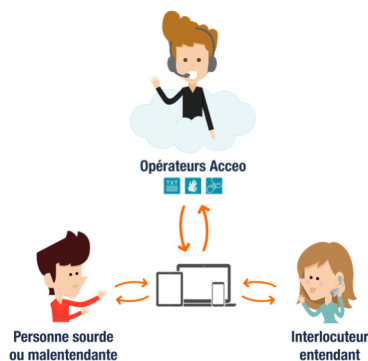
Un système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants

Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place les services et partenaires de la communauté de communes et ses 12 communes membres. En 2023, 35 partenaires et agents des communes et de la communauté de communes ont été formés à ce dispositif.

Disponible sur smartphone ou sur tablette, ACCEO propose des solutions pour faciliter en direct la communication entre l'utilisateur et les agents d'accueil :



De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel.



La Plateforme AccesLibre



Acceslibre est un service numérique renseignant sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public, tels que des commerces, des cinémas, les restaurants ou encore des écoles. L'objectif est de permettre à tous les usagers, quel que soit leur handicap, de savoir si un établissement leur est accessible.

Lors de la campagne de lancement et d'information en 2022 de la DDTM de Loire-Atlantique, les collectivités et les propriétaires d'ERP privés ont été invités à renseigner cette plateforme. A ce jour, toutes les mairies du territoire y sont renseignées et huit collectivités ont intégré les données relatives à l'ensemble de leurs ERP.

2. La semaine de l'accessibilité

Organisée chaque année en avril depuis 2017 en collaboration avec les communes, l'objectif de la semaine de l'accessibilité est de sensibiliser le grand public au handicap et à l'accessibilité, en montrant que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

Edition 2023

La semaine de l'accessibilité 2023 s'est déroulée du 10 au 16 avril. Plusieurs actions ont été menées.

656 écoliers du CE1 au CM2 ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité.

25 classes réparties sur 11 établissements et 9 communes ont bénéficié d'interventions sur le handicap entre le 20 mars et le 5 mai 2023.

A travers trois ateliers, les élèves ont pu expérimenter les handicaps moteur et visuel et comprendre l'accessibilité.



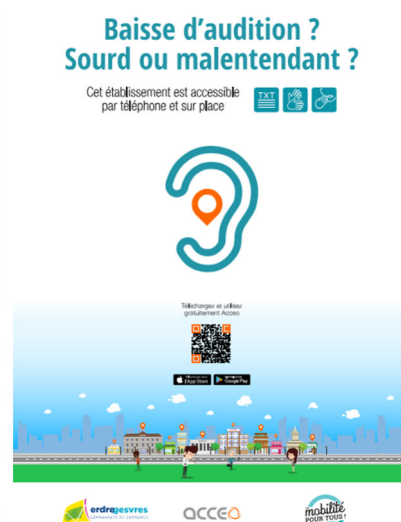
12 classes ont pu également échanger avec des personnes en situation de handicap : M. Meyer et son épouse, M. Gautreau et M. Hénot. Nous les remercions sincèrement pour leur témoignage et leur investissement.



- # La Futaie – Grandchamp-des-Fontaines
- # Robert Desnos – Grandchamp-des-Fontaines
- # Jean-Monnet – Héric
- # Les Moulins de Juillet – Les Touches
- # Sainte-Marie – Notre-Dame-Des-Landes
- # Sainte Jeanne d'Arc – Nort-sur-Erdre
- # Guy de Maupassant – Petit-Mars
- # Saint-Etienne – Sucé-sur-Erdre
- # Sainte-Thérèse – Treillières
- # Antoine de Saint-Exupéry – Vigneux-de-Bretagne
- # Sainte-Anne – Vigneux-de-Bretagne

En complément de ces interventions, 60 élèves de 6^{ème} du collège Marcelle Baron à Héric ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité lors du Rallye Citoyen le 11 mai 2023. Ils ont également participé à trois ateliers (parcours en fauteuil, simulation de la malvoyance, comprendre l'accessibilité), en présence de M. Coubard, élu à Héric et membre de la commission intercommunale d'accessibilité.

Une campagne d'affichage contre le stationnement gênant à l'entrée des bâtiments communaux et intercommunaux a été réalisée sur l'ensemble du territoire et une **campagne d'information sur le dispositif ACCEO** sur le mobilier urbain.



Communication autour de cette semaine : Plusieurs communes et la Communauté de communes ont sollicité la presse locale pour relayer l'information sur la semaine de l'accessibilité et les animations menées. L'information a également été relayée dans certains bulletins communaux, dans le magazine Erdre et Gesvres et sur les réseaux sociaux.

Sur les réseaux sociaux, la semaine de l'accessibilité 2023 a touché 1063 personnes et généré 46 interactions, les actions de sensibilisation dans les écoles ont été vues par 1726 personnes, générant 84 interactions. Enfin le Dispositif ACCEO a touché 650 personnes et produit 16 interactions.



Des actions de sensibilisation à l'initiative des communes.

La commune de Casson a organisé le 5 avril une conférence-débat sur "Les troubles dys : définition, repérage, stratégies d'aide et parcours », animée par Laurence Delabre, psychopédagogue. Le 12 avril, les enfants de l'accueil de loisirs ont été sensibilisés aux handicaps sensoriels autour de plusieurs jeux pensés par les animateurs. Enfin, le 14 avril, des ateliers autour des contes & signes ont permis aux tous petits de découvrir la langue des signes à la bibliothèque.

La commune de Grandchamp-des-Fontaines a organisé son premier Ciné relax à la médiathèque Victor Hugo le 15 avril : séance de cinéma ouverte à tous dont les conditions d'accueil sont adaptées aux personnes en situation de handicap.

La commune de Nort-sur-Erdre a sensibilisé l'ensemble des élèves de CE1 des écoles nortaises aux différents handicaps, à travers des animations sportives le 15 avril.



3. Un site internet accessible

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (recueil de règles et de bonnes pratiques).

En 2023, le site internet de la Communauté de communes, déjà en conformité depuis 2017, a été refondu et mis en service.

4. Zoom dans le rapport annuel d'activité 2022

Chaque année, le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Erdre & Gesvres met en lumière des actions phares et chiffres clefs.

En 2022, ce rapport a mis en valeur la semaine de l'accessibilité avec les sensibilisations auprès des scolaires et la campagne de sensibilisation relative au stationnement gênant, ainsi que les résultats des travaux d'accessibilité menés par les communes.

ACCESSIBILITÉ

Toujours mieux appréhender les problématiques d'accessibilité



Pour améliorer l'accessibilité il convient de travailler sur 2 volets : la sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite, et la mise en œuvre d'actions concrètes pour faciliter cette mobilité. Pour le premier volet, la Semaine de l'Accessibilité a été l'occasion pour 515 écoliers (CE1 au CM2) d'expérimenter les handicaps moteurs et visuels à travers des ateliers pratiques au sein de leur école, certains ont pu échanger avec des personnes non voyantes et leurs proches, faire des parcours en fauteuil, ou des ateliers de simulation de la malvoyance.

La communauté de communes a eu à cœur de communiquer sur cet événement notamment à travers une grande campagne d'affichage contre le stationnement gênant. Le nombre croissant des ERP (Etablissement Recevant du Public-privés et publics) accessibles sur le territoire est aussi un signe fort en matière d'accessibilité ; ainsi 429 ERP ont été déclarés accessibles (soit 38 de plus qu'en 2021) et 163 sont se sont engagés à réaliser des travaux pour le devenir. En parallèle, les cartes interactives "grand public" ont été mises à jour pour 5 communes. Elles permettent de visualiser l'ensemble des itinéraires*, cheminements, traversées, parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, sur le territoire.

515 écoliers ont participé à des ateliers pour expérimenter les handicaps moteurs et visuels lors de la semaine de l'accessibilité.



*+ 7951 m de cheminements, + 52 traversées, + 5 parkings, + 18 ERP Publics.

Conclusion

La Communauté de communes finalise son programme de travaux visant à rendre ses locaux plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elle poursuit également ses actions de sensibilisation auprès du grand public, et notamment des scolaires. L'édition 2024 de la semaine de l'accessibilité est programmée du 1^{er} au 7 avril. Lors de cet évènement, 28 classes seront sensibilisées au handicap et à l'accessibilité, des campagnes de sensibilisation et des animations communales seront également organisées.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité continue son rôle de facilitateur auprès des communes avec la mise à disposition d'outils. En 2024, une mise à jour des cartes interactives PAVE-ERP sera proposée à l'ensemble des communes.

L'année 2024 sera également marquée par les jeux olympiques et paralympiques en France. La communauté de communes Erdre & Gesvres déploiera, en association avec les communes, le programme Club Inclusif, proposé par le Comité Paralympique et Sportif Français. Ce programme consiste à sensibiliser les dirigeants et les encadrants des clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'adresse à tous les clubs sportifs du territoire, qui seront mobilisés par les communes.

Les actions présentées dans ce rapport annuel et celles à venir illustrent bien la dynamique installée sur le territoire d'Erdre & Gesvres en faveur du handicap et de l'accessibilité.

**La Présidente de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
Vice-Présidente en charge des Solidarités**

Stéphanie BIDE

Ce rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité en commission intercommunale d'accessibilité lors de la séance du 16 mai 2024, puis en Conseil communautaire le 26 mai 2024.

Département de Loire Atlantique

Le mercredi 26 juin 2024 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont à la salle du conseil au siège de la Communauté de communes, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 20 juin 2024, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZENAT Philippe, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, PERRAY Mikael, LE PISSART Claudine, LAUNAY Hélène (arrivée à 19h30), JOUTARD Jean Pierre (jusqu'à 21h00), ALLAIS Didier, GUILLEMIN Laurence, VEYRAND Bruno, LEFEUVRE Sylvain, GUERON Lydie, LE RIBOTER Christine, NAUD Jean-Paul, GUILLOUX Marine, BESNIER Jean Luc, PABOIS Chrystophe, NOURRY Barbara, CHARRIER Jean-François, LE METAYER Julien, COUFFY-MORICE Marie-Laure (jusqu'à 20h00), CHEVALIER Christine, LERAT Yvon, DRION Elisa, GROLLEAU Isabelle, RENOUX Emmanuel, LORIS Jean-Claude, JAMIS Pierre-Jean, PITARD Vincent.

Pouvoirs :

CHARTIER Isabelle pouvoir à JOUTARD Jean-Pierre,
PINEL Patrice pouvoir à PABOIS Chrystophe,
DAUVÉ Yves pouvoir à LEFEUVRE Sylvain,
GUEGAN Pierrick pouvoir à GUERON Lydie,
RIVIERE Magali pouvoir à BESNIER Jean-Luc,
MENDES Mickaël pouvoir à LERAT Yvon,
RINCE Claude pouvoir à GROLLEAU Isabelle,
PLONÉIS MÉNAGER Sandrine pouvoir à JAMIS Pierre-Jean.

Absents - Excusés : LERMITE Murielle, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène (jusqu'à 19h30), BOQUIEN Denys, MAINGUET Karine, BOISLEVE Frédéric, GAILLARD Anne-Marie, MOREAU Patrick, Marie-Laure COUFFY-MORICE (à partir de 20h00), Jean-Pierre JOUTARD (à partir de 21h00).

Assistants : GARNIER Dominique-DGS – HOTTIN Françoise-DGA – MENARD Philippe -DAE -MENTEC Olivier-DEE BUREAU Axèle-Communication –BERTHELOT Mélissa-direction générale.

Secrétaire de séance : Chrystophe PABOIS.

<p>Nombre de membres : En exercice 45 titulaires Présents 29 titulaires Votants 37</p>
--

RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriale, qui dispose que la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriale, qui demande de transmettre le rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 16 mai 2024,

DECISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, [à l'unanimité des membres présents ou représentés], PREND ACTE du rapport annuel 2023 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui sera transmis aux destinataires visés par l'article L. 2143-3 et aux communes d'Erdre & Gesvres.

Le Président,
Yvon LERAT




Le secrétaire de séance
Chrystophe PABOIS



Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le